Nations Unies S/PV.6819



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6819e séance

Mardi 31 juillet 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/548)

12-44662 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/548)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/582, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/548, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Azerbaïdjan.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2063 (2012).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : L'Azerbaïdjan appuie l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), dont il reconnaît la contribution à la protection des civils, à l'amélioration de la sécurité et à la promotion de la paix et du processus politique au Darfour. Nous faisons observer que certaines conclusions tirées dans la résolution 2063 (2012) ne concordent pas avec notre analyse de la situation actuelle sur le terrain, et ne reflètent pas pleinement les vues exposées par le Secrétaire général dans ses récents rapports sur la MINUAD. Nous pensons que d'importants éléments supplémentaires auraient pu figurer dans la résolution. Nous regrettons en outre que les délibérations sur le projet de résolution n'aient pas été suffisamment ouvertes et transparentes.

Pour toutes ces raisons, l'Azerbaïdjan a décidé de s'abstenir dans le vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala s'est joint au consensus en votant pour la résolution 2063 (2012) prorogeant jusqu'au 31 juillet 2013 le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous espérons que l'adoption de cette résolution permettra à la MINUAD de continuer d'exercer le mandat qui lui a été confié par le Conseil, en ce qui concerne, en particulier, la protection des civils et l'assistance aux efforts visant l'instauration rapide de la paix et de la stabilité dans la région, sur la base de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Cependant, nous tenons à signaler, à titre national, que tout en ayant voté pour cette résolution, nous avons de sérieuses réserves au sujet du paragraphe 17 et de la référence qu'il fait à l'Armée de résistance du Seigneur. Même si nous reconnaissons qu'il peut exister des indices d'attaques de groupes armés ou de guérilla au Soudan, les décisions du Conseil doivent être prises avec preuves, faits ou informations concrètes à l'appui relativement à ce qui se passe sur le terrain. Dans ce cas précis, les informations objectives provenant du Secrétariat ne donnent pas lieu de penser que l'Armée de résistance du Seigneur est impliquée dans la région couverte par la MINUAD.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan appuie un règlement pacifique et durable de la question du Darfour par le biais d'un processus politique

inclusif et dans le plein respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) continue de jouer un rôle important dans le sens de la réalisation de ces objectifs, de même que du maintien de la paix et de la sécurité au Darfour. Le Pakistan a été étroitement associé à la Mission. Nos contingents et unités de police apportent depuis des années une précieuse contribution à ses opérations, et nous continuerons de soutenir le travail important engagé par la MINUAD en application de son mandat.

Le Pakistan estime que l'efficacité de la mise en œuvre du mandat de la MINUAD et l'objectif de l'instauration durable de la paix et de la sécurité au Darfour seront mieux servis par un dialogue coopératif et constructif avec le Gouvernement soudanais. Toute action ou décision allant dans un autre sens risque au contraire de compromettre l'objectif de la paix et de la sécurité au Darfour.

Après huit ans d'examen de la question du Darfour au Conseil, il est grand temps que nous prenions conscience de cet impératif, qui est la clef du succès au Darfour. Nous estimons très peu heureux l'effort bien tiède, pour dire le moins, que fait le Conseil, dans le texte, pour reconnaître les réalisations du Gouvernement soudanais et de la MINUAD, sans compter qu'il minimise et banalise le problème représenté par le réseau sans cesse croissant d'alliances entre les mouvements rebelles basés au Darfour et ceux de l'extérieur, dont l'objectif déclaré est de renverser le Gouvernement.

Le refus de mentionner le Front révolutionnaire soudanais dans les décisions du Conseil est incompréhensible. Alors que certaines de ces questions importantes n'ont pas été prises en compte dans la résolution, d'autres questions, sur lesquelles plusieurs membres avaient émis des réserves et qui ne sont même pas évoquées dans les rapports du Secrétaire général, sont mentionnées. Une telle approche ne sert certainement pas les objectifs de paix et de stabilité dans la région. La version finale de la résolution aurait pu être améliorée en reflétant ces questions de manière plus objective. La délégation pakistanaise a fait plusieurs propositions en ce sens et nous regrettons qu'elles n'aient pas été retenues. Une situation aussi compliquée, depuis si longtemps, que la question du Darfour exige que le Conseil fasse passer un message uni et consensuel résultant d'une démarche transparente et ouverte à laquelle tous les membres du Conseil doivent participer. Des négociations transparentes et ouvertes nous auraient été très utiles.

Malgré les différentes réserves émises par le Pakistan sur les aspects de la résolution liés à la procédure et aux questions de fond, le Pakistan a décidé de voter pour ce texte afin d'appuyer les efforts des hommes et des femmes qui travaillent au sein de la MINUAD pour instaurer la paix dans la région. Nous continuerons de jouer notre rôle pour réaliser une paix durable au Darfour et dans l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Il est toujours essentiel de nous écouter les uns les autres pour pouvoir nous comprendre. Cependant, le fait de se cacher et de ne pas écouter l'autre point de vue n'aboutira pas à une bonne compréhension, pragmatique et constructive, qui permette de garantir la sécurité et la paix. Chacun d'entre nous peut le faire. Nous représentons des États souverains et nous avons l'honneur et la fierté nécessaires pour le faire. Nous avons l'honneur et la fierté nous permettant de surpasser les autres mais nous sommes assujettis aux normes diplomatiques.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous avons beaucoup de dignité et pouvons devancer les autres, si nous le voulons, mais les normes diplomatiques ne nous permettent pas de le faire.

(*l'orateur reprend en arabe*)

C'est pourquoi, sur ce point, je dis qu'il est plus sérieux et plus utile, selon les usages diplomatiques, que chacun d'entre nous ait l'occasion d'écouter les autres avec patience et de discuter avec eux en argumentant et de manière logique.

Le Soudan n'a cessé de coopérer avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) depuis sa mise en place, jusqu'à ce que le processus de paix au Darfour fasse des progrès prometteurs. Nous espérons qu'il sera mené à bien et que la province du Darfour jouira prochainement d'une paix durable, si Dieu veut. De même que nous avons coopéré avec la MINUAD, nous continuerons de coopérer avec elle jusqu'à ce la paix soit réalisée.

Cependant, cela ne nous empêche pas de demander à ce que le Conseil prenne note aujourd'hui de nos fortes réserves – je le répète, de fortes réserves – sur le paragraphe 17 de la résolution 2063 (2012), prorogeant le mandat de la MINUAD, dans lequel il est fait référence à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Nos fortes

réserves s'expliquent par l'absence de tout signalement ou de toute indication de la présence de la LRA au Darfour dans les précédents rapports du Secrétaire général. Même son dernier rapport (S/2012/548), dont le Conseil est saisi, ne contient aucune référence à la présence de la LRA au Darfour. J'ajouterai que dans l'exposé qu'il a présenté il y a deux jours seulement au Conseil (voir S/PV.6813), M. Ibrahim Gambari a totalement réfuté la présence ou la coexistence de la LRA au Darfour.

C'est pourquoi, avec les mêmes considérations logiques que je partage avec le Conseil concernant la LRA, nous constatons malheureusement, et à notre grand regret, que la résolution qui proroge le mandat ne traite pas, comme elle le devrait, de questions essentielles concernant le Darfour, alors que c'est là le mandat initial et fondamental de la MINUAD, mais aborde une question qui n'a aucun rapport, direct ou lointain, avec le Darfour.

Cette résolution omet d'inclure une condamnation claire, directe et ferme nommant le Front révolutionnaire soudanais, qui est à l'origine de l'instabilité, de l'insécurité et de toutes les injustices qui ont lieu au Darfour. Est-ce que cela est correct? Je le demande au Conseil et pose la question à toutes les consciences vives: est-ce qu'il est acceptable de ne pas condamner et normal que le Conseil ne condamne pas fermement les mouvements rebelles qui sont à l'origine de l'instabilité et de l'insécurité et parle d'autres questions éloignées pour lesquelles il n'y a pas de preuves? Je veux dire par là une indication claire et explicite, en le nommant et non une allusion.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je veux dire une référence claire à ces groupes rebelles, une condamnation claire et explicite de ce que l'on appelle le soi-disant Front révolutionnaire soudanais. Il n'y a absolument aucune mention claire; simplement une mention très timorée, à lire entre les lignes.

(*l'orateur reprend en arabe*)

Ce Front révolutionnaire a ouvertement annoncé qu'il visait le renversement du Gouvernement soudanais, par la violence et des opérations militaires.

Enfin, si l'on veut que les résolutions du Conseil soient conformes à la logique, et aux principes de sagesse et de responsabilité exigés du Conseil en vertu de la Charte, elles doivent comporter clairement, en ce qui concerne la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), un appel à l'échange d'informations en ce qui concerne l'existence et les activités des mouvements rebelles du Darfour dans le du Soudan du Sud.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Bien que le Conseil préconise l'échange d'informations et la coopération entre les missions de maintien de la paix dans la région, il ne le fait pas lorsque la résolution aborde la question de la MINUSS dans le sud. Nous aurions espéré que le Conseil demande, dans cette résolution, à la MINUSS de coopérer et d'échanger des vues et des informations concernant tous les groupes rebelles du Darfour qui trouvent refuge auprès de Gouvernement sud-soudanais. Cela est étrange.

(*l'orateur reprend en arabe*)

Enfin, nous coopérerons avec la MINUAD, mais nous avons d'importantes réserves en ce qui concerne le paragraphe 17, et nous espérons que le Conseil reverra sa position dans un proche avenir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Étant donné que nous sommes aujourd'hui le 31 juillet et qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil que j'aurai présidée au nom de la Colombie, je tiens à remercier chaleureusement mes collègues les membres du Conseil de leur appui et de leur collaboration tout au long de ce mois particulièrement chargé, puisque le Conseil de sécurité y a tenu quelque 38 séances, officielles et officieuses, sur des sujets de haute importance. Je tiens également à remercier le Secrétariat de ses services et de son appui, ainsi que notre équipe d'interprètes et de rédacteurs de procès-verbaux qui ont travaillé intensément.

La séance est levée à 10 h 35.